



Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Campus Macdonald

Mars 2022



Québec, le 3 mai 2022

Monsieur Pascal Thériault
Directeur
Campus Macdonald
21111, Lakeshore Road, Harrison House, Room HH1-104
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3V9

Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'application de la PIEA

Monsieur le Directeur,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 31 mars 2022, du suivi transmis par le Campus Macdonald le 16 décembre 2021 concernant une recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'application de sa PIEA. Dans son rapport de septembre 2015, la Commission avait recommandé au Collège de « s'assurer que les évaluations finales de cours sont de type synthèse et ont une pondération suffisante pour être déterminantes dans la réussite des cours ».

Pour sa démonstration, le Campus Macdonald a déposé un document explicatif décrivant les mécanismes en lien avec la recommandation ainsi que deux annexes.

D'abord, le mécanisme de vérification et d'approbation des plans de cours est mis en œuvre avant le début de chaque session. La coordonnatrice aux affaires étudiantes est responsable de s'assurer de la conformité des plans de cours. Pour y parvenir, elle utilise deux outils développés par le Collège : la *Grille de vérification du contenu des plans de cours* et la *Grille de référence*. La première grille permet d'obtenir un portrait d'ensemble de tous les plans de cours du programme et de faire un suivi des modifications nécessaires. La deuxième grille détaille, pour chacune des sections du plan de cours, les éléments essentiels. Le Collège indique qu'une attention particulière est portée aux évaluations. La coordonnatrice aux affaires étudiantes vérifie alors la description et la pondération des évaluations formatives et sommatives. Une fois les plans de cours révisés, ceux-ci sont retransmis aux professeurs, qui sont responsables d'apporter les modifications demandées. L'ensemble des exigences doivent être prises en compte avant qu'un plan de cours ne soit approuvé. Ainsi, plusieurs étapes de vérification peuvent être nécessaires. Une fois toutes les corrections faites, le directeur est responsable de l'approbation finale.

Ensuite, la Commission constate que le Collège dispose d'un mécanisme porteur concernant l'élaboration des évaluations finales. Pour chaque plan de cours, la détermination des composantes d'évaluation constituant l'évaluation finale de cours est réalisée conjointement par un professeur et le directeur. Les professeurs doivent aussi justifier les évaluations finales de cours auprès de ce dernier afin de s'assurer qu'elles permettent d'attester adéquatement la maîtrise de la ou des compétences visées.

Par ailleurs, la Commission constate que d'autres processus sont réalisés comme la vérification supplémentaire pour s'assurer de la conformité des règles concernant les examens finaux lorsque ces derniers ont lieu lors de la période officielle d'examens de l'Université McGill ainsi que la vérification des évaluations finales par les pairs, qui se fait lors des dernières semaines de la session.

Cependant, bien que la démonstration du Collège témoigne de la mise en œuvre de certains mécanismes, des précisions additionnelles seraient nécessaires afin que la Commission puisse conclure à leur pleine efficacité. Par exemple, le processus de vérification des évaluations finales par les pairs, qui concerne la lisibilité du texte et la compréhension des questions, ne semble pas appuyé sur des outils communs. Les éléments de vérification peuvent donc varier. De plus, la démonstration du Collège ne permet pas de déterminer si le mécanisme de vérification par les pairs est encadré et si une prise en charge est assurée par la Direction. Par conséquent, la recommandation est maintenue.

La Commission souhaite être informée d'ici le 30 septembre 2022 des actions réalisées pour donner suite à la recommandation. Advenant que vous souhaitiez obtenir des précisions supplémentaires ou discuter de cette échéance, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente responsable de votre établissement, M^{me} Virginie Bérubé.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau